



BULLETIN MUNICIPAL

SEPTEMBRE 2017

N°315

LE MOT DU MAIRE

Monsieur le Maire et cher nouvel ami,

L'autre jour à l'occasion de la foire aux puces, vous m'avez déclaré qu'ici « avant de parler il fallait savoir » et avez-vous ajouté très sérieusement « que dans tous les cas il était préférable dans un premier temps de savoir entendre ».

J'ai bien compris cela, car arrivé depuis peu à Ste-Anastasie j'avais déjà noté ça et là, quelques difficultés à décoder le chaleureux langage provençal. Ainsi, tout récemment, au hasard d'une promenade dans le village, j'avais découvert votre magnifique terrain de boules sur lequel s'exerçaient religieusement quelques groupes de joueurs au demeurant forts sympathiques qui ceci dit, ne portaient aucune attention à ma présence.

Qu'à cela ne tienne, désireux d'apprendre, j'ai poliment demandé à l'un deux s'il était possible de participer à leur passionnante partie, tout en précisant que je n'en maîtrisais pas encore ni les règles ni l'usage.

Quelle ne fut pas ma surprise de m'entendre répondre que certes cela était possible mais « qu'avant il me faudrait apprendre certaines choses compliquées ». En particulier que la pétanque était une véritable tradition, une culture, que ce n'était pas un jeu ordinaire et qu'en un mot, il ne suffisait pas d'avoir lu Pagnol pour la pratiquer.

J'ai alors bien compris que ce ne serait pas facile !

Aussi aujourd'hui, je me décide à vous faire part de cette fâcheuse situation qui me peine énormément, ceci avant de m'engager sur un pénible chemin de Damas que vous m'aviez dit précédemment ne pas connaître à Ste-Anastasie...

Qu'importe, je reviens vers vous une nouvelle fois pour vous demander de m'indiquer si possible quelque érudit local susceptible de m'accompagner dans cette véritable voie initiatique.

Pourriez-vous par exemple me mettre en relation avec un certain René qui paraît-il est votre mémoire collective et qui pourrait peut-être m'accompagner sur ce fameux chemin ?

Je vous remercie bien chaudement.

Jean-Pierre MORIN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 6 septembre 2017

N°2017-31 : Convention relative à la participation aux frais de fonctionnement du bureau des psychologues et RASED

RETIRÉE PAR M. LE MAIRE

N°2017-32 : Annulation de titres - mise en non valeur

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu afin d'interrompre la procédure de recouvrement, d'admettre en non valeur les factures ordures ménagères ci-dessous et de procéder à la réduction des titres correspondants :

Année 1999 : d'un montant de 114.34 € du titre n° 122

Année 2000 : d'un montant de 365.88 € du titre n° 132

Année 2001 : d'un montant de 259.16 € du titre n° 66

Année 2002 : d'un montant de 293.00 € du titre n° 82

Année 2003 : d'un montant de 459.00 € du titre n° 85

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'annulation des factures et l'annulation et la réduction des titres désignés ci-dessus. La dépense correspondante est inscrite au Budget Communal 2017 article 6541.

N°2017-33 : Budget communal - Décision modificative n°2

Investissement :

Opération 63 : Vidéo surveillance

2188 Autres immo. corporelles + 5 000 €

Opération 73 : Aménagement Bureau des Adjointes

2135 Installations générales + 3 000 €

Opération 76 : Création parking Rue Notre Dame

2152 Installations de voirie - 8 000 €

Accepté à l'unanimité.

N°2017-34 : Budget eau et assainissement - Décision modificative n°1

Investissement :

Opération 19 : Réseau Rue Notre Dame

2156 Matériel spécifique d'exploitation + 125 000 €

Opération 20 : Réfection divers réseaux

2156 Matériel spécifique d'exploitation - 125 000 €

Opération 22 : Réseau Chemin Bertrand Marin

2156 Matériel spécifique d'exploitation + 300 000 €

Opération 21 : Mise à niveau Tech. Stat. épuration

2156 Matériel spécifique d'exploitation - 220 000 €

Opération 20 : Réfection divers réseaux

2156 Matériel spécifique d'exploitation - 80 000 €

Adopté à l'unanimité.

N°2017-35 : Création d'un poste d'Adjoint Technique territorial à temps complet

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique à temps complet afin d'améliorer le fonctionnement des services techniques à partir du 01 OCTOBRE 2017.

Adopté à l'unanimité. Poste déjà pourvu.

N°2017-36 : Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe à temps complet

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Administratif

Principal de 1ère classe à temps complet afin d'améliorer le fonctionnement des services administratifs de la commune à compter du 01 JUILLET 2017 avec effet rétroactif.

Adopté à l'unanimité. Poste déjà pourvu.

N°2017-37 : Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et complément indemnitaire lié à l'engagement professionnel (CIA) applicables au corps des adjoints administratifs de la commune

Mise en place d'un nouveau régime indemnitaire qui abroge le précédent régime. Ce changement ne modifie pas les taux actuels d'indemnités. Cette délibération est disponible en mairie. Adopté à l'unanimité.

N°2017-38 : Approbation du rapport du commissaire enquêteur PLU

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- la délibération du 12 novembre 2014 approuvant le Plan Local d'Urbanisme

- le jugement du Tribunal Administratif du 31 janvier 2017 par lequel le Juge Administratif a écarté les motifs de fond exposés dans des recours contentieux formulés contre le PLU approuvé mais a toutefois retenu un motif de forme, en l'occurrence une insuffisante information du public sur les incidences des modifications réglementaires imposées par la loi ALUR du 24 mars 2014. Dès lors, et en application de l'article L.600-9 du Code de l'Urbanisme, le Juge Administratif a proposé une régularisation de ce vice de procédure par l'organisation d'une nouvelle enquête publique.

- l'arrêté n°53/2017 du 4 mai 2017 prescrivant l'organisation d'une nouvelle enquête publique, enquête publique pour laquelle Mr Payet avait été désigné comme commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Toulon (ordonnance du 22 mars 2017)
- le déroulement de l'enquête publique du 6 juin 2017 au 7 juillet 2017 inclus

Suite à ces rappels, Mr le Maire informe le Conseil Municipal sur le fait que le commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions motivées en date du 26 juillet 2017. Au terme de ces documents, le commissaire enquêteur a constaté la parfaite régularité de l'enquête publique et rendu un avis favorable, sans réserve ni recommandation, à cette nouvelle enquête publique mise en œuvre en application des dispositions de l'article L.600-9 du Code de l'Urbanisme et du jugement du Tribunal Administratif de Toulon du 31 janvier 2017.

Au terme de cette reprise de procédure, Mr le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin d'approuver de nouveau le Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu le PLU approuvé le 12 novembre 2014,

Vu le jugement du Tribunal Administratif de Toulon du 31 janvier 2017,

Vu le dossier de PLU mis à l'enquête publique

comprenant le dossier de PLU approuvé et une note explicative de reprise de la procédure,
Vu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur rendus le 26 juillet 2017
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 151-1 et suivants, R 151-1 et suivants, et L600-9,
Considérant que le PLU peut de nouveau être approuvé,
Et après en avoir délibéré à la majorité :

1. Décide d'approuver le PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération

2. Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention au titre des annonces légales dans un journal diffusé dans le département

3. Dit que conformément aux dispositions de l'article L.153-22 du Code de l'Urbanisme, le PLU approuvé est tenu à disposition du public en mairie

4. Dit que la présente délibération sera exécutoire après sa transmission au Préfet et l'accomplissement des mesures de publicité. Pour : 17 Contre : 2 Abstentions : 0

N°2017-39 : Convention de mise à disposition des services d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) avec le Maire de Rocbaron

Le Conseil Municipal a décidé par délibération du 26/02/2015 de confier l'instruction d'une partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol au service instructeur de la Commune de ROCBARON.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de cet accord.

N°2017-40 : Projet Urbain Partenarial (PUP) n°03/2017 avec M Kévin CORDIER

Considérant que la commune de Sainte-Anastasie s'engage à faire réaliser l'ensemble des équipements publics suivants dont la liste et le coût prévisionnel sont fixés ci-après :

- Aménagement parcelle D 1151 lot B Rue des Aires, extension BT 40 mètres sur le domaine public.

- Coût total des équipements à réaliser = 2 975.62 € H.T.

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le Maire à signer et ce, dans les intérêts de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité. ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention du PUP ainsi que tout autres documents afférents ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout avenant.



URBANISME

La construction d'une pergola d'une surface inférieure à 40m² est soumise à déclaration préalable et non à permis de construire

L'article R.421-14 du code de l'urbanisme soumet à permis de construire les travaux exécutés sur des constructions existantes dans les zones urbaines du PLU (zones UA, UB, UBa, UBb, UE) ayant pour effet la création d'une surface de plancher ou d'emprise au sol supérieure à 40m², dont les pergolas.

Selon l'article R.421-17.f du même code, les travaux sur des constructions existantes d'une emprise au sol ou surface de plancher supérieure à 5m² et inférieure ou égale à 40m² sont soumis à déclaration préalable.

NB : l'emprise au sol est la projection verticale du volume de la construction.

Marcel LEPAGE, 1er Adjoint



CULTURE

JAUNE ET BLEU SONT MES AMIS

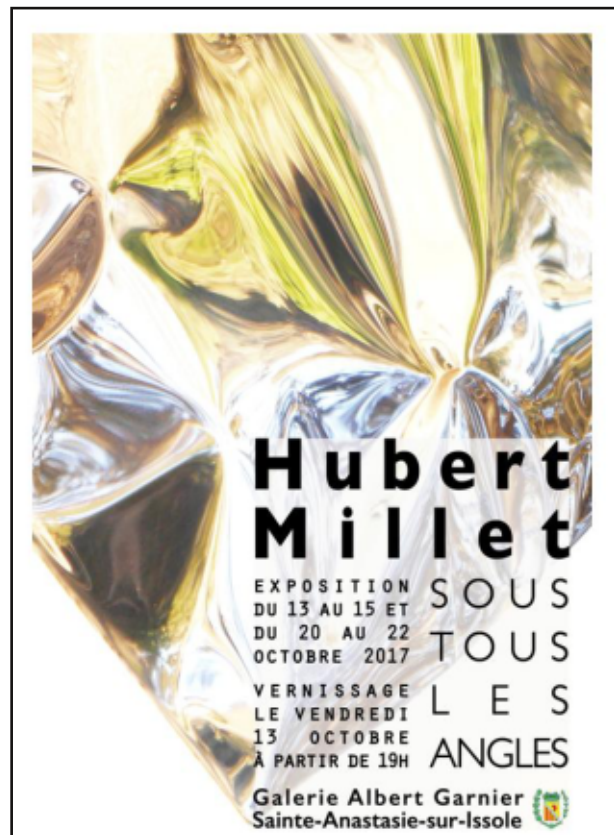
Les élèves de CE1 CE2 encadrés par leur enseignant, Monsieur MARQUER, ont découvert lundi 25 septembre l'exposition de Sybille Narbutt, commentée par l'artiste.

Ayant pour référence « Petit bleu et Petit jaune » de Léo Lionni, et sous la directive du peintre, les enfants ont participé à un atelier créatif. L'objectif était d'utiliser des outils aussi variés que surprenants : l'éponge, la plume, la brosse à dents, la fourchette, le coton, le mouchoir en papier, le doigt, le film à bulles, ... afin de composer un travail libre à l'acrylique où le jaune et le bleu se rencontrent sur fond blanc.



Ravis de leur activité, les élèves ont apprécié les œuvres de Sybille Narbutt et les ont commentées avec leur regard d'enfant.

COOP'ART



HUBERT MILLET

Passionné depuis toujours par la matière, la forme et l'image, Hubert Millet façonne la feuille d'inox en sculptures douces.

Devenu volume, bosselé, froissé, plissé, le métal joue avec la lumière. Les reflets toujours changeants, suivant le mouvement, imposent alors des distorsions, jeux visuels que la photographie saisit.

LA VIE AU VILLAGE

RA TA TOUILLE Ste Anastasie

A votre service

Plats à emporter, cuisine maison,

Repas de famille, groupe, etc.

Formule spéciale anniversaire,

Portage de repas gratuit pour toutes les personnes ne pouvant pas se déplacer, appeler pour votre commande au 06.50.17.77.46.

RIVIERE PROPRE

Une rivière de plus en plus propre

Voilà bientôt 13 ans, qu'une jeune fille de Sainte-Anastasie, Elise GORON, exaspérée par les dépôts d'ordures tout le long et dans la rivière emblématique de sa commune, avait écrit au Maire, afin d'organiser en septembre, après les vacances d'été, un ramassage par les citoyens bénévoles.

Les premières années, la récolte était phénoménale. Chacun se souvient des tonnes de déchets récupérées tout au long de la matinée. Au fur et à mesure des années, les tonnes se sont transformées en kilos. Le nombre de déchets continue à diminuer grâce à la municipalité – qui a installé de nombreuses poubelles tout le long de la rivière – mais aussi aux personnes qui font attention à la propreté du village.

Il reste tout de même encore quelques individus qui jettent dans l'eau tout et n'importe quoi, en pensant que cela ne se voit pas. La récolte reste donc utile.

Samedi, les parents d'Elise, Nelly et Jean-Luc étaient présents à cette matinée dédiée à la rivière propre, heureux de voir chaque année que cette action perdure et porte ses fruits.

M. OLIVARI, de l'Agence de l'Eau et M. FAUDON, de la société de pêche étaient également présents, ainsi que Marcel LEPAGE, 1er Adjoint de la mairie et plusieurs conseillers municipaux. Les enfants ont également pris une grande part à la récolte, sans hésiter à se mettre à l'eau tout habillés, pour récupérer un fauteuil gisant au fond de la rivière.

Article Var Matin A. L.R.



A compter du 1er octobre 2017, votre supérette de l'Issole ouvrira ses portes du :

Lundi au samedi : **07h30-12h30 / 16h00-19h30**

Dimanche et fériés : **08h30-12h30 / 16h30-19h00**

ABRI BUS RD15

Après un retard lié aux congés des entreprises concessionnaires, le Conseil Départemental a réalisé ce



nouvel abri mieux adapté au service du transport scolaire et aux quelques autres usagers.



Le ravageur des jardins des Horts

Le ravageur des jardins des Horts enfin éliminé !

Outre ce magnifique sanglier de plus de 100 kg, un chien de chasse de la battue y a perdu la vie.....

Quant aux jardiniers, ils n'ont plus qu'à préparer leurs prochaines récoltes.

VIDE GRENIER du 17/09/2017



Un succès sans cesse grandissant

TRAVAUX DU MOIS

Entretien des espaces verts :

- Élagage parking des écoles
- Arrosage des plantations cimetière et arboretum

Travaux :

- Travaux aux écoles, judo
- Local bibliothèque parking des Ferrages
- Construction d'un coffret électrique place de la Gare
- Peinture abri bus gare suite à tags

Divers :

- Préparation brocante, rivière propre, forum des associations
- Nettoyage du cimetière et du village
- Réaménagement local des adjoints



RENTREE SCOLAIRE 2017-2018

La rentrée des élèves des écoles maternelle et élémentaire s'est déroulée dans de très bonnes conditions.

Les effectifs des deux écoles (maternelle : 57 élèves et primaire : 83 élèves) sont stabilisés et ne suscitent pas d'inquiétude pour l'avenir.

L'ambiance était chargée d'émotion notamment chez les plus petits et les mamans. Quant aux plus grands, ils étaient impatients de rencontrer leur nouveau professeur.

Eliette BERTHET, Adjointe à la scolarité



USAGE DU FEU

A partir du 1er octobre l'usage du feu est autorisé selon des conditions précises définies par l'arrêté préfectoral du 16/05/2013.

Parmi les contraintes rappelons que l'incinération des végétaux coupés ne doit concerner que les opérations de débroussaillage obligatoire assorti d'une interdiction formelle de brûler par temps venteux (40 kms/heure).

Enfin, vous pouvez vous informer plus concrètement sur ce sujet en vous adressant à la mairie, en consultant le site internet <http://var.gouv.fr> ou en vous adressant à la police municipale 06.08.80.45.82

LA VIE ASSOCIATIVE

F.C. SAINTE - ANASTASIE

SAISON 2017 / 2018

C'est reparti pour une nouvelle saison !!

Chaque Mercredi de 14h30 à 16h00 le F.C. Sainte Anastasie accueille tous les joueurs en herbe. Dès 5 ans

Dans une ambiance familiale le F.C. Sainte Anastasie met tout en œuvre pour offrir à vos enfants la possibilité d'évoluer dans un sport de passionné quel que soit son niveau.

Renseignements:
Franck (Président) 06 30 49 81 88
Caroline (Trésorière) 06 85 76 03 26
Céline (Secrétaire) 06 87 19 10 35

AMMAC de FORCALQUEIRET et du VAL D'ISOLE

Connaissez-vous l'«AMMAC de Forcalqueiret et du Val d'Issole» ?

Il s'agit de l'Association des Marins et Marins Anciens Combattants de l'ancien canton formé par les huit communes de Méounes, Mazaugues, La Roquebrussanne, Néoules, Garéoult, Rocbaron, Forcalqueiret et Ste-Anastasie-sur-Issole. Forte de 35 adhérents, cette association compte dans ses rangs des marins d'active, des anciens marins de la Marine Nationale, du commerce ou de la pêche, mais également des membres sympathisants n'ayant aucun lien direct avec la Marine.

Vous êtes à la retraite, vous voulez retrouver peut être des camarades, retrouver un lien social, n'hésitez pas à nous contacter via notre site Internet : <http://www.ammac-forcalqueiret-val-dissole.fr/>

Bien sûr nous participerons activement aux différentes cérémonies du souvenir (8 mai, 14 juillet, 11 novembre, anniversaires des libérations des différentes villes du canton, etc...) mais nous organisons également des visites de bâtiments de la Marine Nationale au profit des enfants des écoles primaires du canton, des soirées festives (soirées crêpes, soirées bretonnes, soirées pompons rouges, etc...)

Aucune obligation, aucune contrainte ne vous sera demandée, excepté celle de faire la démarche vers nous. Nous vous attendons tous les jeudis de 14h30 à 18h, à la maison Resplido de Forcalqueiret (face à la Mairie).

Bernard CABROL, secrétaire de l'AMMAC



Soirée Corse 2014



Cérémonie libération Ste Anastasie le 17/08/2017



SI TASIE M'ETAIT CONTE

En réunion le 4 septembre, l'association a décidé du thème de notre prochaine exposition qui sera

"Tasie et ses poilus".

Celle-ci aura lieu du 3 au 11 novembre 2018 à la galerie Albert Garnier.

Pour cette occasion, nous sollicitons l'aide des "vieilles" familles de Ste Anastasie. Si vous êtes en possession de documents concernant vos aïeux (livret militaire, photos ...). Vous nous les apportez, nous les recopions et vous repartez avec. Les dates vous seront précisées après que vous ayez pris contact avec nous. Les personnes intéressées par la 1ère guerre mondiale et désirant participer à la préparation de l'exposition peuvent également nous contacter.

Le Président, Jean-Marie ROY,

06.77.65.47.53 - www.sitasiemetaitconte.fr

LA VIE ASSOCIATIVE



CLUB DES CIGALES

Pour la reprise de ses activités le CLUB DES CIGALES vous convie :

- le **samedi 8 octobre 2017 de 9h à 13h** : **"LES PUCES DES COUTURIÈRES"** à la salle polyvalente, entrée libre
- le **samedi 14 octobre 2017 de 14h à 17h** **"PORTES OUVERTES"** de l'Atelier Loisirs au local rue A. Daudet, où vous trouverez de nombreux ouvrages faits main pour préparer l'hiver, entrée libre



Petit rappel des activités proposées par l'association :

- **PEINTURE** le lundi à 14h au local rue A. Daudet
- **LOISIRS** le mercredi à 14h30 au local rue A. Daudet
- **JEUX DE MOTS** le mercredi de 14h à 16h à l'ancienne mairie*
- **JEUX DE SOCIÉTÉ** le jeudi à 14h30 au local rue A. Daudet
- **DANSES TRAD** le jeudi de 17h à 19h30 à la salle polyvalente
- **PROVENÇAL** le vendredi de 15h à 18h au local rue A. Daudet
- **INFORMATIQUE** le jeudi de 15h à 17h à l'ancienne mairie*

* actuellement hébergés dans les locaux de Si Tasie m'était conté

A l'attention des **adhérents** notez que le **dimanche 22 octobre** à 14h30, l'association fêtera son **30ème anniversaire** à la salle polyvalente. Venez nombreux fêter cet événement.

Pour cette rentrée, l'atelier "JEUX DE MOTS" vous parle du plaisir d'écrire ou "l'Atelier d'écriture fait la fête !!"

A l'ombre du tilleul les rires vont bon train
Autour de la table les mots viennent faciles
Dans ce groupe d'amies ils fusent à la file
En choisissant les plats de notre grand festin.

Faisant fi des soucis et de notre prochain,
Laissons-nous séduire par ces odeurs subtiles
De mets appétissants, de beaux desserts fragiles
Quel moment de plaisir ce repas est divin.

Comme des gamines nous fêtons les vacances
D'une année d'amitié, nous avons de la chance
Jouer avec les mots, voilà notre passion

Un jour par semaine l'atelier d'écriture
Est notre détente, notre récréation
Vivement la rentrée, sans faute et sans rature.

La Présidente, Rose-Marie CHRIST

Karaté DEFENSE



Nouveau à Sainte-Anastasie : ouverture d'un cours de Karaté défense destiné aux ados et aux adultes, le jeudi soir de 19h à 20h30 à l'ancienne école élémentaire.

Description

- La Self Défense est l'art de la défense personnelle. Elle désigne l'ensemble des techniques de combat permettant de faire face à une attaque lorsque l'on est en danger.
- L'art de la Défense permet de se défendre à mains nues contre un ou plusieurs adversaires, même armés. Il utilise des techniques de projection et d'immobilisation et accompagne les mouvements de coups portés en des endroits vitaux du corps (atémis).
- Son enseignement utilise le plus souvent des savoirs-faire issus des différents arts martiaux et en ce qui nous concerne du Karaté
- La Self Défense, a pour but de faire cesser l'attaque le plus vite possible avant d'être maîtrisé ou blessé.
- Légalement : il y a une nécessité d'être en situation de légitime défense pour mettre en application ces techniques : il faut avoir été attaqué en premier et la réponse doit être proportionnée à l'attaque.

Conditions spécifiques de pratique

- Tenue : Kimono karaté, pieds nus, pas de bijoux ni de piercings, ongles pieds/mains courts

Objectifs et Contenus

- Apprendre à utiliser les techniques de contrôle, de percussion, de projection pour riposter de façon adaptée et proportionnelle à l'agression déterminée ou imprévue
- Pratiquer en sécurité (maîtrise de la réponse...)
- Anticiper l'attaque par la recherche d'indices pour être efficace
- Maîtriser les différentes formes d'esquives, de saisies, de blocages, d'atemi, de projections, de strangulations, de luxations, d'immobilisations et les principes s'y rapportant (déséquilibre, action/réaction, cibles, contact...)
- Connaître la législation relative à la self défense (légitime défense, responsabilité)

Professeur diplômé d'état et du japon

Contact : M. SERRA,
Tél : 06.31.43.83.15.

Le calendrier des manifestations

Mercredi 4 octobre :

Assemblée Générale Arts'Tasie à 18h30 salle polyvalente

Vendredi 6 octobre : Assemblée Générale des Randonneurs à 17h00 salle polyvalente

Dimanche 8 octobre :

Puces des Couturières de 9h à 13h salle polyvalente

Vendredi 13 octobre :

- AG Football Club à 18h00 salle polyvalente

- Vernissage Hubert MILLET à 19h Galerie Garnier

Exposition du 13 au 15 et du 20 au 22/10 de 16h à 19h

Le carnet de Sainte-Anastasie

Naissances : Nous avons le plaisir de vous annoncer les naissances de Noah DROULEZ né le 20 août 2017, de Leïa et Evan LATOUR nés le 12 septembre 2017 et de Elió BIGOUIN né le 16 septembre 2017.

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

Petites annonces

OFFRE D'EMPLOI Je recherche une personne bon bricoleur pour travaux d'entretien et jardinage dans une propriété située à Ste-Anastasie-sur-Issole. 12 à 15h /mois - Règlement par CESU 12 € net de l'heure - Tel : 06.14.49.35.80

DIVERS ou ANIMAUX

Je propose une demi-pension sur mon irish cob, Gentleman, 11 ans, 1.60m au garrot. Par manque de temps, je ne peux pas le monter et je recherche une personne sérieuse et attentionnée, niveau galop 3 minimum pour 2 montes par semaine. C'est un très gentil cheval, bien dans sa tête et aux ordres. Il a fait du club et des randonnées à plusieurs avant d'arriver chez moi à Ste-Anastasie. Il sera à travailler pour sortir seul car il est un peu sur l'œil dans ces circonstances mais il reste toujours froid. Je prête mon matériel en échange d'un entretien à tour de rôle. Prix de la demi-pension : 100 € par mois - Tel : 06.14.49.35.80

Les Poètes de Ste-Anastasie

Le discoureur

Discourir est chose futile.
Hélas s'il vous faut écouter
Péroration inutile
Par une bouche prononcée
Le discours vous écouteriez...
Le discoureur sera content
Content de lui, très satisfait
D'être écouté si longuement.
Evitez de dire un seul mot
Ne rien dire, mieux vaut ainsi
Le discoureur grâce à ce mot
Aurait trop longue répartition.
Gardez-vous bien du discoureur
Plus ennuyeux qu'un jour de pluie.
Il parlerait pendant des heures
Sans se douter qu'il vous ennuie.
Ne serais-je ce discoureur ?
Vous pouvez, si je vous ennuie,
Cesser de me lire sur l'heure.
Ma péroration est finie !!!!

Je me moque de moi-même.

Jeannette Carrière



Institut WUWEI-WUJI

TAIJI QUAN
(Tai Chi Chuan)

Petit Enchaînement (du l'institut WUWEI)
Grand Enchaînement (Style YANG)

Cours à :
SAINTE ANASTASIE
398 allée des Platanes

Tél : 06 62 65 75 73
Mail : contact@wuwei-wuji.institute
Web : www.wuwei-wuji.institute



RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES AVIS AUX ÉLECTEURS

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L.9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter. **Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au samedi 30 décembre 2017 inclus.** Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les inscriptions déposées en 2017 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1er mars 2018.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2018 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 30 décembre 2017, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres Etats membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue d'éventuelles élections municipales partielles à venir, au plus tard à cette même date.

Les électeurs **ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune** sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés, au plus tard à cette même date. **S'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune, les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont en revanche aucune formalité à accomplir.**

Chaque électeur devant justifier d'une attache avec le bureau de vote sur la liste duquel il est inscrit doit régulariser sa situation électorale à la suite de tout changement de domicile ou de résidence. **A défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale en question.**

Les électeurs trouveront tous renseignements complémentaires dans les mairies.

INFORMATIONS PRATIQUES

INFORMATIONS LOCALES

MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public le
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8H à 12H
et le Mercredi de 13H30 à 16H30
Tel : 04.94.69.64.40

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Horaires d'ouverture
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
de 8H30 à 12H et le Mercredi de 14H à 16H30
Samedi de 9h à 12h00
Tél : 04.94.72.27.40

DECHETTERIE DU SIVED

à FORCALQUEIRET Horaires d'ouverture
Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 9H à
12H et de 14H à 17H, le Samedi de 9H à 13H
Fermeture le Dimanche Tél : 06.07.31.02.27
Accès aux déchetteries de Brignoles, Tourves,
Le Val et La Roquebrussanne

RAMASSAGE MENSUEL DES ENCOMBRANTS

Ramassage des "monstres"
Le 1er mardi de chaque mois
(se faire inscrire en Mairie au préalable)

ASSOCIATIONS

ASSOCIATION SOLIDARITE DU VAL D'ISSOLE

EPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
Place de la Poste Forcalqueiret
Ouvert lundi, mardi, mercredi, jeudi, samedi de 10h à 12h
Vendredi après-midi de 14h à 16h

DRESSING SOLIDAIRE Ouvert à tous

13 av. de la Libération Forcalqueiret
Ouvert mardi et samedi de 10h à 12h
Mercredi et vendredi de 14h à 17h30
GAZDA Jean 0649663403 / CLERC 0613976425

LES VAROIS VERS LES AUTRES

Association caritative et humanitaire
Tél : 06.68.16.23.67

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Aide à domicile, retraités, malades, handicapés
(aide-ménagère) Tél : 04.94.92.27.08
Permanence en Mairie le 1er jeudi de chaque
mois de 10H30 à 11H30

DIVERS

ORDRE DES AVOCATS

Consultations gratuites d'avocats : Antenne
de Justice, Maison des Services Publics, 2 rue de
l'Hôpital à Brignoles, 2 fois par mois de 9h à 12h
Pour tous renseignements ou rendez-vous
Tél au 04.98.05.93.81

C.I.C.A.S.

Retraite complémentaire des salariés
Tél : 0820.200.189 Permanence : Brignoles
Cité Administrative, Rue des Déportés
Mercredi et le Jeudi (au rez-de-chaussée)

Le CENTRE d'INFORMATION et de RECRUTEMENT des FORCES ARMEES (CIRFA)

Vous propose des permanences suivantes :

A Brignoles : Mission Locale

TERRE : 1er mercredi du mois toute la journée
et les autres mercredis de 13h30 à 15h30

MARINE : le 1er et 3ème mercredi de 13h30 à 15h30

AIR : le 3ème mercredi de 13h30 à 15h30

Renseignements CIRFA au 04.22.43.90.10

ou la **Mission Locale 04.94.59.03.40**

NUMEROS UTILES



MAIRIE

- Accueil : 04.94.69.64.40
- Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42
- Service cantine : 04.94.69.64.40
Fax : 04.94.69.64.41

POLICE MUNICIPALE : 06.08.80.45.82

Mail : pm@ste-anastasie.fr

- M. LEPAGE 1er Adjoint (Urbanisme) :
04.94.69.64.45 reçoit le mardi et le jeudi
de 9H à 11H30
- Mme BERTHET 2ème Adjoint (Action Sociale) :
Tel : 04.94.69.64.47
reçoit le lundi et jeudi de 9H à 11H30

GENDARMERIE NATIONALE BRIGADE DE LA ROQUEBRUSSANNE

Le **17** uniquement pour les urgences
Le **04.98.05.22.70** pour tous les autres cas y
compris les simples contacts ou demandes de
renseignements

URGENCES Pompiers : **18** Samu : **15**

FOURRIÈRE MUNICIPALE CONVENTIONNÉE

"SARL CENTRE ANIMALIER REGIONAL" à
Rocbaron : **04.94.86.40.24**

PHARMACIE DE GARDE

Numéro du standard d'appel d'urgence :
32 37

DÉPANNAGE

E.D.F. : 0972 67 50 83
Téléphone : 10 15 (*)
Eau et Assainissement : 0810 757 757
(*) en cas de dérangement de votre ligne vous
pouvez venir en Mairie où un téléphone sera mis
à votre disposition pour contacter France Télécom

ASSISTANTE SOCIALE

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec
l'assistante sociale : 04.83.95.42.30